



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 113436

Texte de la question

Depuis la création en 2005 du chèque emploi service universel, la demande pour l'aide à domicile ne cesse de croître. Mais cette filière génère surtout des postes à temps partiel, toujours mal payés. Les conditions de travail peuvent aussi faire fuir les potentiels intéressés. L'intérêt est d'avoir in fine des emplois qui permettent aux personnes de vivre dignement. Il n'est pas possible de pouvoir continuer à avoir des concitoyens qui ne travaillent dans ce cadre que trois heures par semaine. En effet, comment vivre avec douze heures de travail par mois ? Premier frein à son développement : le secteur fonctionne avec une majorité de temps partiels, et de très nombreux salariés n'ont pas d'autre choix que d'accepter des miettes de travail. Pour certains, la solution pourrait être de proposer d'autres activités aux employés qui ne sont pas satisfaits de leur temps de travail, comme de passer du soutien scolaire à la garde d'enfants. Encore faudrait-il mieux organiser la filière ! Entre le particulier et l'employé s'intercalent une multitude d'intervenants. Regrouper tout ce petit monde sous quelques enseignes permettrait d'éviter l'atomisation et d'élaborer des plannings de travail. Si le secteur demeure peu attractif, c'est aussi que les salaires ne sont pas vraiment en rapport avec la pénibilité du travail et l'expérience des salarié(e)s. En 2003, la décision d'augmenter les salaires de 20 % sur trois ans a pourtant été prise. Le tarif appliqué devait être équivalent au SMIC horaire, sauf que ce dernier, avec ses diverses augmentations, l'a dépassé. L'enjeu est à présent de recycler une activité traditionnellement souterraine en évitant de fabriquer des travailleurs, certes déclarés, mais pauvres. Par ailleurs, ce sont des métiers dans lesquels on peut entrer sans qualification mais non sans compétences, et desquels on ressort avec un bagage. Commencer par faire le ménage chez des personnes âgées et finalement aboutir à un poste de manager d'équipe est envisageable. L'apport de la formation a fait beaucoup pour le milieu, les employés obtenant désormais un diplôme par la validation des acquis de l'expérience. Pour les autres formations, comme les premiers secours, l'accompagnement dans la mort ou l'hygiène, les fonds manquent sérieusement. Il faut donc trouver les moyens de financer les formations, et il convient ensuite d'aligner les salaires sur ces qualifications. Compte tenu de ces éléments Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113436

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13112